INFORMATIONS MUNICIPALES Décembre 2019

Communication suite à la votation communale du 24.11.19

222 électeurs sur 405 électeurs inscrits ont voté, soit un taux de participation de 54,8 %. Par 132 NON contre 86 OUI, les électeurs ont refusé le préavis municipal pour les aménagements de sécurité routière, soit un score de 60,5 % de NON contre 39,5 % de OUI.

Si la participation n'est pas très élevée, le résultat, lui est net, et la Municipalité ne peut que prendre acte, accepter et respecter le verdict des urnes.

C'est ainsi qu'il parait évident à la Municipalité de devoir renoncer à poursuivre les autres étapes du projet, excepté toutefois des travaux que les lois rendent obligatoires, tel le changement d'éclairages publics.

Par ce refus, la Municipalité, ainsi que le Conseil communal et sa Commission de sécurité routière se voient désavoués sur un sujet qui les a longuement et souvent interpellé, de nombreuses personnes ayant fait part de leurs soucis en demandant aux autorités de faire quelque chose pour la sécurité routière.

Envers ces personnes, la Municipalité ne peut que regretter le résultat de la votation qui empêche de concrétiser ce projet pourtant soutenu et adopté par le Conseil communal.

En cela, la Municipalité estime avoir fait son travail, et par cette votation communale, se sent déchargée de sa responsabilité d'améliorer la sécurité routière, les électeurs, par le choix de leurs votes, ayant dorénavant reporté sur eux cette responsabilité.

La Municipalité referme ce dossier en regrettant que les électeurs n'aient pas saisi l'occasion de permettre enfin à la Commune de passer à la réalisation d'aménagements routiers, et en trouvant surtout malheureux que ceux qui ont le plus perdu lors de cette votation ne sont pas les autorités, mais bien les jeunes citoyens qui n'ont pas encore ni droit de vote, ni permis de conduire!

Vente de bois de feu

Du bois de feu peut être commandé à la : Coopérative bois énergie Jorat Broye, ZI de l'Echorcheboeuf 23, 1084 Carrouge, marc.rod@vd.ch, tél 021 903 32 13.



La livraison à domicile peut être effectuée par les employés communaux moyennant facture de Fr. 30.- le stère pour le transport. A cet effet, merci de contacter le bureau communal : commune@vucherens.ch, tél 021 903 26 74.

Horaires d'hiver de la déchetterie communale

Du 01.11.19 au 31.03.20 Lundi : 8h00 - 9h00

Mercredi: 8h00 - 9h00

16h00 - 17h00

Vendredi: 16h00 - 17h00 Samedi: 9h00 - 11h00

En plus des jours fériés, la déchetterie sera fermée exceptionnellement **lundi 30.12.2019.**



Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020.

En cas d'urgence, les coordonnées des personnes de contact sont indiquées sur : www.vucherens.ch.



Avec un peu d'avance, la Municipalité, vous souhaite un très Joyeux Noël et vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2020.

La Municipalité Vucherens, le 5 décembre 2019